



NEUVIÈME SOMMET DES AMÉRIQUES  
Du 8 au 10 juin 2022  
Los Angeles, Etats-Unis d'Amérique



OEA/Ser.E  
CA-IX/doc.3/22  
9 juin 2022  
Original: anglais/espagnol

## ACCELERER LA TRANSITION JUSTE VERS UNE ENERGIE PROPRE, DURABLE ET RENOUVELABLE

(Adopté par les chefs d'État et de gouvernement le 9 juin 2022)

Nous, les chefs d'État et de gouvernement des Amériques,

RAPPELANT l'article 2.1 de l'Accord de Paris, qui comprend les objectifs suivants : contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques ; renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et promouvoir la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ; et rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ; et rappelant également l'article 2.2 de l'Accord de Paris, qui prévoit que l'Accord sera appliqué conformément à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales,

ENCOURAGEANT une attention accrue aux membres de groupes qui ont été historiquement marginalisés, qui ont subi de la discrimination et/ou sont en situation de vulnérabilité, de même que toutes les femmes et les filles, en tenant compte de leurs conditions et situations diverses, conformément à la législation nationale et au droit international,<sup>1/2/</sup>

NOUS ENGAGEONS A :

1. Promouvoir l'efficacité énergétique dans les nouveaux plans d'infrastructures publiques et privées et encourager l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie, en envisageant les possibilités d'une intégration énergétique qui faciliterait la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en tenant compte de tous les objectifs de développement durable (ODD) pertinents, en particulier l'ODD 7, en soutenant l'utilisation de technologies efficaces en matière d'économie d'énergie et d'étiquetage énergétique pour parvenir à zéro émission nette, le cas échéant, en fonction des exigences, des situations et de la législation nationale de chaque État.

- 
1. Les gouvernements de l'Argentine, de la Bolivie, du Canada, du Chili, du Costa Rica, du Mexique, et de l'Uruguay appuient l'expression "les femmes et les filles dans toute leur diversité" et considèrent que ...
  2. La République du Panama précise qu'il importe d'encourager la législation nationale en conformité avec l'avancement des droits fondamentaux de toutes les personnes appartenant aux groupes ...

2. Souligner la nécessité d'incorporer une approche inclusive aux processus de numérisation, de démocratisation et de décentralisation, au sein des stratégies de transition énergétique juste et durable de nos pays, en tenant compte de l'égalité et de l'équité des genres, de l'autonomisation des femmes et du respect des droits des peuples autochtones, des personnes d'ascendance africaine et des personnes handicapées.
3. Promouvoir la mise en œuvre au sein des participants à l'Engagement mondial sur le méthane au moyen de la coopération internationale, y compris en renforçant le soutien technique et financier et au moyen de l'élaboration, dans chaque pays, de plans d'action pour l'atténuation des effets du méthane qui soient intégrés et sectoriels, transparents et vérifiables.
4. Rappeler que le Pacte de Glasgow pour le climat appelle les parties à accélérer le développement, le déploiement et la diffusion de technologies, ainsi que l'adoption de politiques, pour réaliser la transition vers des systèmes énergétiques à faibles émissions, y compris en accélérant rapidement le déploiement de production d'énergie verte et de mesures d'efficacité énergétique, y compris en accélérant les efforts déployés en vue d'une réduction graduelle de l'énergie produite en recourant au charbon sans dispositif d'atténuation et d'une élimination graduelle des subsides pour les carburants fossiles inefficaces, tout en offrant un soutien ciblé aux plus pauvres et aux plus vulnérables en accord avec les circonstances nationales et en reconnaissant la nécessité qu'un soutien soit offert en vue d'une transition juste.
5. Œuvrer vers la mise en œuvre des objectifs pour l'atténuation des émissions à l'horizon 2030 et élaborer, dans la mesure du possible, des feuilles de route à l'échelle des pays pour accélérer le processus de transition énergétique vers une économie à faible émission de carbone, conformément aux contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris, dans un délai qui soit compatible avec la voie vers les objectifs établis à l'article 2 de l'Accord de Paris.
6. Partager les meilleures pratiques en matière d'infrastructures de transport et de conception urbaine inclusives et équitables, efficaces sur le plan énergétique.
7. Soutenir et promouvoir la coopération afin d'accroître la contribution de toutes les formes et de tous les types d'énergies renouvelables dans les pays des Amériques, en accord avec leurs stratégies nationales, telles que les énergies éolienne, solaire et éolienne en mer, la bioénergie, la géothermie, l'hydroélectricité et d'autres sources d'énergie à faible émission de carbone, en particulier dans les secteurs de l'électricité, de l'industrie, des transports et de l'habitation, outre les technologies de captage, d'entreposage et d'élimination du carbone et les mécanismes de réduction graduelle des émissions, de même que l'hydrogène bas carbone, qui peuvent contribuer à la réduction à zéro des émissions d'ici à 2050.
8. Promouvoir la coopération multilatérale pour accroître l'utilisation de toutes les formes et de tous les types d'énergie renouvelable dans les pays du continent américain, y compris des programmes comme ceux de la Banque interaméricaine de développement (BID), de la Banque de développement des Caraïbes (BDC), de la Banque de développement de l'Amérique latine (CAF) et de la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), de l'initiative Énergies renouvelables en Amérique latine et dans les Caraïbes (RELAC) et du Partenariat des

Amériques pour l'énergie et le climat (ECPA), entre autres, pour inclure la participation de tous les États, le cas échéant.

9. Encourager les banques multilatérales de développement et d'autres entités régionales importantes de financement, y compris la Banque mondiale, la BID, la BDC, la CAF et la BCIE à examiner l'identification, l'élaboration et la promotion d'efforts spécifiques et distincts destinés à améliorer la mobilisation du financement climatique pour intensifier la mise en œuvre de toutes les formes d'énergie renouvelable et réduire la vulnérabilité au changement climatique dans les pays des Amériques, et encourager la présentation de rapports sur la mise en œuvre de ces initiatives par le Groupe de travail mixte des Sommets d'ici au Dixième Sommet des Amériques.<sup>3/</sup>
10. Promouvoir des principes de gouvernance durables, soutenus et responsables dans le secteur minier, en particulier en ce qui concerne les minéraux et les métaux qui impulsent la transition énergétique, et assurer l'intégration des chaînes d'approvisionnement en minéraux dans notre continent.
11. Travailler avec le secteur privé et d'autres parties prenantes afin de déterminer les possibilités de fabriquer ou commercialiser des biens et des services liés à l'énergie propre, y compris par les réglementations, le financement et la facilitation des échanges et des investissements et arrêter des mesures pour faciliter les chaînes d'approvisionnement inverse, y compris la récupération, le recyclage et le reconditionnement de biens énergétiques non polluants utilisés post-consommation.
12. Travailler avec le secteur privé, les banques multilatérales de développement et les fonds multilatéraux de financement pour le climat, le cas échéant, afin d'identifier, de rendre accessibles et de financer des plans et des projets d'infrastructures efficaces, durables et de qualité sur le plan énergétique et utilisant de l'énergie propre qui emploient des technologies novatrices et suivent les meilleures pratiques internationales en matière d'environnement et de passation des marchés qui encouragent le respect des droits de la personne et atteignent les communautés et les entités publiques mal desservies, en tenant compte du niveau de développement et des mécanismes les mieux adaptés à la réalité de chaque pays.
13. Fixer des objectifs pour l'expansion des énergies renouvelables, le cas échéant, en fonction de la disponibilité des ressources naturelles de chaque État.
14. Créer des conditions favorables et justes pour la participation de capitaux publics et privés, nationaux et étrangers, et d'organisations multilatérales au développement de nouvelles sources d'énergie propre et renouvelable, ainsi que pour la promotion du partage de connaissances sur l'efficacité énergétique et les technologies de rupture qui contribuent à atténuer les émissions de gaz à effet de serre, telles que l'incorporation de l'utilisation de biocarburants durables et d'hydrogène bas carbone ainsi que l'utilisation de la mobilité électrique.

---

3. Les Bahamas sont d'avis que le présent document d'Engagement devrait être utilisé comme un outil puissant pour faire progresser des ambitions réelles et tangibles en matière de lutte contre...

15. Travailler à élaborer des stratégies justes et inclusives de transition énergétique comportant une perspective de genre, qui tiennent compte de conditions géographiques spécifiques dans la région, en particulier la situation vulnérable des petits États insulaires en développement, qui font face à des défis en matière de résilience économique et environnementale, en plus de limitations techniques pour relier leurs infrastructures énergétiques.

## NOTES DE BAS DE PAGE

1. ...les références dans ce document à "toutes les femmes et les filles, en tenant compte de leurs diverses conditions et situations" sont en deçà du langage que les dirigeants devraient adopter lors d'un Sommet des Amériques qui devrait viser l'inclusion. "Les femmes et les filles dans toute leur diversité" reconnaît le fait que les femmes et les filles ne constituent pas un groupe homogène et embrasse leurs différentes identités, y compris par exemple en tant que membre de la communauté autochtone, des afro-descendants, ainsi que des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et bispirituels (LGBTIQ2), ainsi que d'autres dimensions et communautés. Elle reconnaît également la nécessité d'adopter une approche intersectionnelle et multidimensionnelle pour répondre de manière significative aux besoins des femmes et des filles issues de milieux divers, en respectant et en valorisant toute la diversité de leurs identités et de leurs réalités. Cette approche met en évidence l'interconnexion des multiples formes de discrimination, d'exclusion et d'inégalités qui entravent leur autonomisation et la pleine jouissance de leurs droits. La diversité en tant que concept a été reconnue dans de nombreux textes internationaux et régionaux, notamment dans la Déclaration et la Programme d'action de Beijing et dans le Plan d'action du Sommet des Amériques de Québec 2001.

2. ...qui ont été historiquement marginalisés, qui ont subi de la discrimination et/ou sont en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes dans toute leur diversité, les espaces de dialogue multilatéral étant idéaux pour ce travail.

3. ...les changements climatiques pour notre continent, ce qui permettrait à notre région de mieux aligner les objectifs de mitigation décrits tant par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) que dans le Pacte de Glasgow pour le climat (COP26).

Les Bahamas croient toutefois que le présent document d'Engagement est insuffisant et n'a pas une ambition à la hauteur des objectifs collectifs établis dans l'Accord de Paris et dans le Pacte de Glasgow pour le climat et ne répond pas à l'échelle des crises climatiques auxquelles nos pays sont constamment confrontés.

En particulier, le présent document n'encourage pas les progrès nécessaires pour atteindre les buts énoncés dans l'Accord de Paris et dans le Pacte de Glasgow pour assurer un accès efficient à des ressources financières par le biais de procédures d'approbation simplifiées, comportant moins de conditionnalités, la fourniture d'un soutien accru en matière de préparation pour les pays en développement qui sont Parties, en particulier pour les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement, abordant les préoccupations spécifiques énoncées relativement à l'admissibilité et à la capacité d'avoir accès à des conditions préférentielles pour le financement de la lutte contre les changements climatiques et à l'importance d'offrir des ressources financières accrues, en tenant compte des besoins des pays en développement qui sont Parties et qui sont particulièrement vulnérables aux effets adverses des changements climatiques.

Pour aborder des questions importantes relatives à l'établissement de priorités, à l'admissibilité et à la marche à suivre pour avoir accès à du financement pour lutter contre les changements climatiques afin d'accélérer la fourniture d'énergie renouvelable dans divers États membres de l'OEA, des banques multilatérales de développement et d'autres entités de financement importantes desservant le Continent américain peuvent jouer un rôle plus important et plus significatif dans l'accélération de la fourniture d'énergie renouvelable au moyen de l'offre de fenêtres d'accès distinctes à du financement afin de financer des initiatives relatives au climat, des projets et des programmes de riposte.

En outre, dans le but de faciliter un développement équitable et durable, il faut tenir compte des dimensions changeantes de la vulnérabilité socioéconomique et de celle aggravée par les changements climatiques dans l'évaluation des besoins en matière d'accès à de l'aide, à de l'assistance technique et à un financement à des conditions préférentielles pour du développement pour lutter contre les changements climatiques et du développement plus général.